

# Pèlerinage diocésain à Lourdes du 21 au 26 avril 2025 (soit 6 jours et 5 nuits)



## Fiche d'informations – Jeunes de 11-18 ans et Animateurs

**Date limite d'inscription : 10 mars 2025**

Les jeunes de 11-18 ans s'inscrivent soit dans le cadre de leur aumônerie de jeunes, accompagnés par leurs animateurs, soit en individuel et ils sont rattachés, selon leur capacité, à un groupe d'aumônerie existant, ou accompagnés par l'Hospitalité Notre Dame de Lourdes de Pontoise, à condition d'avoir suffisamment d'animateurs pour encadrer le jeune.

### **DESTINATION :** Lourdes (France)

D'une façon générale, ce pèlerinage nécessite la capacité de pouvoir marcher environ 5 kilomètres par jour et de tenir la position debout de façon prolongée. En s'inscrivant, le pèlerin, ou son responsable légal, atteste de cette capacité.

**Date de départ :** 21/04/2025 depuis la gare Paris Montparnasse

**Date de retour :** 26/04/2025 arrivée à la gare Paris Montparnasse

### **TRANSPORT :**

Voyage en TGV (les horaires seront remis en temps utile avant le début du voyage).

Transfert en car vers les hébergements.

### **INSCRIPTION :**

Le dossier complet (voir bulletin d'inscription) et signé, accompagné du règlement, est à transmettre au responsable de son aumônerie de Jeunes qui fera un envoi groupé au Service diocésain des pèlerinages avant le 10 mars 2025. L'inscription est effective, suivant l'ordre de réception du bulletin, du règlement et des pièces demandées.

Les inscriptions en individuel ne seront validées que si l'équipe diocésaine dispose de suffisamment d'animateurs pour prendre en charge le jeune.

Les dossiers complets reçus après cette date seront inscrits sur liste d'attente, par ordre d'arrivée. La validation de l'inscription se fera dans la limite des places restantes ou libérées par des annulations.

### **PRIX TOTAL TTC :** 350 € par personne en chambre partagée à la pension familiale

(supplément chambre simple pour les accompagnateurs : 150 €. Attention le nombre de places est limité.)

Un paiement échelonné est possible avec un premier versement à l'inscription de 150 € et l'envoi de l'ensemble des chèques datés du jour de l'émission avec la date d'encaissement souhaitée notée au dos de chaque chèque. Le solde devra être encaissé 15 jours avant le départ.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : «SERV DIO PELERINAGE HOSPITALITE».

Le service diocésain des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

### **CE PRIX COMPREND, PAR PERSONNE :**

- le transport Paris - Lourdes et retour en TGV ;
- le séjour en pension complète, en chambre partagée, du dîner du lundi 21 avril 2025 au déjeuner (panier repas) du samedi 26 avril 2025 ;
- la contribution au sanctuaire ;
- les assurances : assistance - rapatriement, et responsabilité civile.

Les activités faites par le pèlerin en dehors du programme proposé par la direction des pèlerinages ne sont pas couvertes par notre assurance.

**CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- le déjeuner du lundi 21 avril 2025
- les boissons, les cafés, les extras et les dépenses à caractère personnel et les pourboires ;
- les offrandes pour les célébrations ;
- le supplément en chambre individuelle pour les accompagnateurs de 150 € ;
- la garantie annulation ;
- le pré et le post acheminement jusqu'au lieu de départ et d'arrivée ;
- tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

**CONDITIONS D'ANNULATION :**

Le pèlerin peut annuler à tout moment sa participation moyennant le paiement des frais d'annulation ci-dessous. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Evêché de Pontoise - Service diocésain des pèlerinages - 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés comme suit, sur la base d'une somme forfaitaire et/ou en pourcentage du prix total du voyage :

DATE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
Avant le 10/03/25	60 € non remboursables
Du 10/03 au 01/04/25	40% du prix total
Du 02/04 au 14/04/25	75% du prix total
Après le 14/04/25	100% du prix total

**Circonstances exceptionnelles et inévitables (cas de force majeure)**

Le participant peut annuler sans frais son inscription par suite de circonstances exceptionnelles et inévitables telles que définies aux conditions générales de participation (article 4).

La déclaration écrite faite par le participant doit obligatoirement être accompagnée de l'attestation médicale ou de toute autre pièce justifiant l'annulation, que ce soit pour maladie, accident ou cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, dans les 10 (dix) jours suivant sa déclaration d'annulation.

A réception des documents, le service diocésain des Pèlerinages étudiera le remboursement des sommes versées. Cependant, pour toute annulation, 60 € seront retenus pour les frais engagés.

**FORMALITES SANITAIRES :**

Le pèlerin s'engage à respecter et appliquer les mesures sanitaires en vigueur tout au long du pèlerinage.

**RENSEIGNEMENTS :**

Franck BENOIT

Tél : 06 46 75 59 35

Mail : [pelelourdesadopontoise@gmail.com](mailto:pelelourdesadopontoise@gmail.com)